

PREVISIONNELLE
Sous réserve de modifications
imposées par les circonstances
(COVID...)



2020 - 2021

Circulaire de rentrée

Educateurs spécialisés en allégement **2ème année**

C'est votre dernière année de formation :

C'est l'année de la maîtrise et de la formalisation car bientôt vous serez capable de mettre en rapport des connaissances, des pratiques issues de plusieurs expériences, de plusieurs domaines pour concevoir votre action et agir en situation. Vous pourrez aussi rendre compte des compétences professionnelles acquises.

*On aimerait qu'à l'issue de la formation, vous soyez suffisamment formés pour être porteurs d'initiatives et d'innovations. « Dans ce sens, la formation vise non seulement à rendre les apprenants plus autonomes dans leur capacité à agir comme professionnels, autonomes dans l'action d'un point de vue instrumental et situationnel, maîtrisant les outils, les codes et les attentes du milieu auxquels ils sont préparés, mais aussi et surtout plus autonomes d'un point de vue épistémologique, c'est-à-dire capables d'interroger le bien-fondé de l'action, d'émettre des jugements informés et finalement d'influencer le milieu dans lequel ils agissent sur le plan des valeurs, de la déontologie, voire des idéologies. » (ENEAU J. & BERTRAND E. & LAMEUL G. (2012), *Se former et se transformer : perspective critique et formation universitaire aux métiers de la formation*, Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur)*

Pour cela, au long de l'année, nous vous encouragerons à nous expliquer quel éducateur ou moniteur éducateur vous souhaitez être et devenez. Ainsi, vous serez invités à formaliser votre propre savoir et à l'argumenter.

Nous vous souhaitons de finaliser ce parcours de formation avec succès.

L'équipe pédagogique du site de Lille

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES A RETENIR

Un calendrier précisant toutes les échéances des travaux de l'année sera diffusé au cours du premier regroupement du mois de septembre.

Le conseil de validation se tiendra en Janvier 2021 et la commission pédagogique se tiendra en Février 2021

En raison de la crise sanitaire du COVID 19, il est possible que des modifications soient apportées à cette circulaire. En particulier, des interventions supplémentaires pourront s'ajouter si besoin.

Vous serez informés au cours du premier semestre de la programmation des épreuves de certification du DEES 2021. Attention, le non respect des échéances prévues pour la remise des travaux d'examen entraînera de fait, la non présentation au DEES.

L'épreuve de DC2 se déroulera la semaine 3 (sous réserve de modification)
Les bilans de fin de formation se dérouleront la semaine 12

Programmation

septembre 2020						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

octobre 2020						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

novembre 2020						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

décembre 2020						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

janvier 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

février 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

mars 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

avril 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

mai 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

juin 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

juillet 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

- Regroupement école
- Stage 2
- 1 Fermeture ESTS



Pour être présenté au DEES, vous devez avoir validé vos semestres de formation. Cela nécessite que vous ayez remis aux échéances indiquées (dans le calendrier des travaux et dans le courrier que vous avez reçu suite aux conseils de validation) tous les documents et dossiers complémentaires (dossiers, évaluations des sites qualifiants, livres, etc...)

LES COURS

Les cours ont lieu, de manière générale, de **9h00 à 12h00** et de **12h30 à 16h30**.

ILS SONT OBLIGATOIRES. Les absences non justifiées en centre de formation et sur Site Qualifiant entraînent l'invalidation de votre année de formation. (Cf. Livret d'accueil EESTS)

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Vous êtes assujetti à la CVEC, son montant est de 91€.

L'attestation de Contribution de vie étudiante et de Campus sera à remettre avant le 30 septembre 2020 au secrétariat. *Les étudiants dont la formation est prise en charge par un employeur ou un organisme collecteur, ne sont pas concernés.*

Rendez-vous sur le site cvec.etudiant.gouv.fr



Région
Hauts-de-France

DEMANDE DE BOURSE

Vous pouvez, en fonction de vos revenus, bénéficier de la Bourse d'Etude Sanitaire et sociale auprès du Conseil Régional. Les dossiers sont à remplir en ligne à l'adresse suivante <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr> entre juillet et octobre 2020. Attention, merci d'être attentif au choix du site de formation.

FRAIS DE FORMATION

Afin de valider définitivement votre inscription, nous vous rappelons que les frais de scolarité doivent être réglés dans leur intégralité au plus tard pour le **jour de la rentrée**.



Responsable de Filière : Nathalie LEFEBVRE

Ligne directe 03.20.93.93.75 - nlefebvre@eests.org

EESTS 22 Rue Halévy 59000 LILLE

Téléphone : 03 20 93 70 16 - Télécopie : 03 20 09 18 39

www.eests.org - secretariat@eests.org

L'ESTS est
une école de ★

AESTS

ASSOCIATION
EUROPEENNE
SUPERIEURE EN
TRAVAIL SOCIAL